

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 16/03/2026

VOI.26.00.A00874

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route
Vu l'arrêté municipal DAG.20.00.A113 du 21 septembre 2020 qui donne délégation à M. Cédric VOIRIN
Vu la demande de l'entreprise ARTELIA
Considérant que des travaux de relevés de regards de réseau assainissement rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 30/03/2026 au 10/04/2026 AVENUE CARNOT

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 30/03/2026 et jusqu'au 10/04/2026, selon l'avancement des travaux, de forts empiètements sont instaurés au droit des localisations suivantes,

AVENUE CARNOT
AVENUE DE CHARDONNET
AVENUE DE LA GARE D'EAU
AVENUE DENFERT-ROCHEREAU
AVENUE ELISEE CUSENIER
AVENUE MARECHAL FOCH
CHEMIN DE HALAGE
CHEMIN DE MAZAGRAN
GRANDE-RUE
PLACE DE LA 1ERE ARMEE FRANÇAISE
PLACE JOUFFROY D'ABBANS
PONT DE BREGILLE
PONT DE LA REPUBLIQUE
QUAI DE STRASBOURG
QUAI HENRI BUGNET
QUAI VAUBAN
QUAI VEIL-PICARD
RUE AMIRAL DE COLIGNY
RUE BATTANT
RUE BERSOT
RUE CASENAT
RUE CHIFFLET
RUE CLERC DE LANDRESSE
RUE D'ALSACE
RUE D'ANVERS
RUE DE LA MADELEINE
RUE DE LA PREFECTURE
RUE DE LA REPUBLIQUE



RUE DE LA VIEILLE MONNAIE
RUE DE LORRAINE
RUE DE VIGNIER
RUE DES GRANGES
RUE DU PORT DE LA FONTAINE
RUE GABRIEL PLANCON
RUE GAMBETTA
RUE MARULAZ
RUE MORAND
RUE PROUDHON
RUE RICHEBOURG
RUE THIEMANTE
AVENUE DE CHARDONNET
AVENUE DE LA VAITE
BOULEVARD DIDEROT
BOULEVARD LEON BLUM
CHEMIN DE BRULEFOIN
CHEMIN DE LA BREME
CHEMIN DE LA COMBE SARAGOSSE
CHEMIN DE LA CROIX
CHEMIN DE PALENTE
CHEMIN DE PLAINECHAUX
CHEMIN DE VIEILLEY
CHEMIN DES MONTARMOTS
CHEMIN DES RAGOTS
IMPASSE GUSTAVE EIFFEL
IMPASSE LE CORBUSIER
PLACE DES LUMIERES
PLACE PAYOT
RUE BOISSY D'ANGLAS
RUE BOUVARD
RUE BRIOT
RUE CHARLES FOURIER
RUE DE BELFORT
RUE DE CHALEZEULE
RUE DE LA CORVEE
RUE DES FONTENOTTES
RUE DES HAUTS DE SAINT CLAUDE
RUE DES LILAS
RUE DES PAQUERETTES
RUE DES ROSES
RUE DOCTEUR SCHWEITZER
RUE DU CHASNOT
RUE DU VERNOS
RUE DUET
RUE EDOUARD BAILLE
RUE EUGENE VIOLLET LE DUC
RUE FELIX GAIFFE
RUE FRANCIS CARCO
RUE FRANCIS CLERC
RUE HECTOR GUIMARD
RUE JACQUELINE AURIOL
RUE JEAN WYRSCH
RUE MARIE-LOUISE
RUE NICOLAS BRUAND
RUE PIERRE DONZELOT
RUE PIERRE JOSEPH BRIOT
RUE ROMAIN ROUSSEL
RUE THIEBAUD
RUE TRISTAN BERNARD
RUE WALTER GROPIUS
AVENUE DE BOURGOGNE
AVENUE DE L'ILE DE FRANCE
AVENUE DE L'OBSERVATOIRE
AVENUE DE MONTJOUX
AVENUE DE MONTRAPON

BOULEVARD LEON BLUM
BOULEVARD SALVADOR ALLENDE
BOULEVARD WINSTON CHURCHILL
CHEMIN D'AVANNE A VELOTTE
CHEMIN DE HALAGE
CHEMIN DES MONTBOUCONS
CHEMIN DES TILLEROYES
COMPLEXE SPORTIF MICHEL VAUTROT
LE TRAIT D'UNION
PLACE DE L'EUROPE
PLACE GEORGES RISLER
PONT DE VELOTTE
ROND-POINT DE CHARLOTTESVILLE
RUE ALBERT EINSTEIN
RUE ALBRECHT DURER
RUE ALFRED DE VIGNY
RUE ALPHONSE DELACROIX
RUE ANATOLE FRANCE
RUE ANDRE BRETON
RUE ANTIDE JANVIER
RUE AUGUSTE RENOIR
RUE BERTRAND RUSSELL
RUE BLAISE PASCAL
RUE DE COLOGNE
RUE DE FONTAINE-ECU
RUE DE FRANCHE-COMTE
RUE DE SAVOIE
RUE DES CARRIERS
RUE DU LANGUEDOC
RUE DU LUXEMBOURG
RUE DU PIEMONT
RUE DU PONT
RUE FLANDRES-DUNKERQUE 1940
RUE GALILEE
RUE GENERAL BRULARD
RUE GIRARDOT
RUE GUILLAUME APOLLINAIRE
RUE JACQUARD
RUE JULES GAUTHIER
RUE LABBE
RUE LOUCHEUR
RUE LOUIS ARAGON
RUE LOUIS DUPLAIN
RUE RADIEUSE
RUE RENE CHAR
RUE SOPHIE GERMAIN
VOIE DU CHENE DU SAGE
VOIE JEAN MILLE

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 13 MARS 2026

Pour la Maire,
Par délégation,



Cédric VOIRIN
Le Chef du Service Exploitation du Domaine Public